

Plan d'embauches, enfin des avancées !

Ce jour la Direction de NEXTER Electronics vient d'annoncer un plan de recrutement en CDI de 10 intérimaires supplémentaires, après qu'en décembre 2006 deux embauches soient déjà intervenues. La CFDT se félicite de ces premières avancées, ainsi que de l'engagement de Mr BONNEFIS d'un retour à la normalité en terme d'information du Comité d'Entreprise sur les conditions d'emploi des personnels intérimaires.

Recours incessants à l'intérim, la CFDT dit stop !

Depuis le mois de septembre 2006, les données de charge présentées en Comité d'Entreprise, tant sur le plan Industriel qu'Ingénierie montraient une consolidation de l'activité déjà présente à l'issue du second trimestre. Dans le même temps, le nombre d'intérimaires présents dans l'entreprise ne cessait de croître confirmant la tendance affichée par les chiffres. Appliquant les directives de 15% d'intérimaires données par le PDG du groupe, la Direction locale allait même au-delà puisque le chiffre de 27% de l'effectif de Nexter Electronics était bientôt atteint. Si l'on ajoute à cela un volant de « prestataires » présents durant toutes les plages de travail hebdomadaires c'est l'équivalent de 30% de l'effectif qui est présent sur site sans appartenir à la société. Ramenée à certaines entités (magasin, ateliers) la proportion devient effarante et en tout cas inadaptée.

La Direction devra se mettre en conformité avec les textes !

Le recours aux intérimaires fait l'objet d'un encadrement très strict par le code du travail, qui plus est dans la période qui suit un plan social alors que toutes les mesures du PSE ne sont pas encore arrivées à leur terme. Une mission d'intérim comporte des règles qu'il convient de respecter et les raisons qui conduisent à ce choix doivent être clairement exposées par la Direction aux représentants élus des salariés lors du Comité d'Entreprise mensuel. D'autre part, l'enchaînement des missions d'intérim est strictement réglementé et en aucun cas elles ne peuvent intervenir sur des postes pérennes relevant de l'activité normale de l'entreprise. Mr Bonnefis s'est donc engagé à ce que les règles en vigueur soient dorénavant respectées.

Tous ces efforts pour que la loi soit enfin respectée !

Depuis bientôt 4 mois, la CFDT est systématiquement intervenu lors de chaque Comité d'Entreprise afin que la Direction procède à des embauches d'intérimaires. Dernièrement lors d'une réunion au Ministère de la Défense la CFDT est à nouveau intervenue auprès du conseiller social de la Ministre et du Délégué Interministériel

aux restructurations de Défense afin que cette situation trouve dans l'ensemble du groupe Nexter une issue rapide. Lors du dernier conseil d'administration, une nouvelle intervention déclenchait l'accord par le DCRH d'une réunion centrale sur ce sujet, qui s'est tenue le 12 janvier. Enfin la Direction de Nexter Electronics sensible à nos arguments répond en partie à nos attentes en annonçant dans un premier temps la **transformation immédiate de 10 contrats d'intérim en CDI**, suivie dans un deuxième temps (dans un délai de 3 à 6 mois) d'au moins 2 nouvelles embauches, si comme cela semble déjà se confirmer l'objectif de chiffre d'affaire 2007 est atteint. Par ailleurs, nous enregistrons également **3 embauches complémentaires : 1 CDD transformé en CDI, le recrutement à mi-février d'une ingénieure commerciale et courant premier semestre celui d'un cadre Ressources Humaines.**

Mettre en place une gestion prévisionnelle des emplois.

Corollaire de la stratégie d'entreprise, des résultats économiques et des plan à moyens termes dont la Direction doit régulièrement tenir informé le CE, la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences est l'outil qui permet d'anticiper les besoins en terme d'emploi et de formation. La CFDT a donc insisté sur ce point afin qu'à partir des travaux sur les grands thèmes de la GPEC, qui se dérouleront en Commission Economique du CCE sur la base de la stratégie du Groupe Nexter définie par la Direction Centrale, un travail local soit également mené prenant en compte les spécificités de la filiale toulousaine.

Il est temps d'aller vers la reconquête de nos compétences sérieusement mises à mal par le dernier plan social. Certes, consciente des réalités économiques la CFDT comprend que la Direction locale prenne le temps d'évaluer la pérennité des postes. Mais cela ne doit pas conduire aux situations ubuesques que nous avons vécues en 2006. Ce retour à un certain réalisme est donc le bienvenu. Toutefois, la CFDT restera vigilante sur le nombre et la localisation des postes créés.

Toulouse le 22 janvier 2007